

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

TRANSACTION VENTE, LOCATION ET SYNDIC

Tarifs applicables au 30 janvier 2026

TRANSACTION VENTE

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 23 000 € : 12 % TTC du prix de vente avec une rémunération forfaitaire minimale de 2 760 € TTC.
- Pour un prix de vente compris entre 23 000 € et 30 500 € : 10 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 30 500 € et 53 500 € : 9 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 53 500 € et 76 500 € : 8 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 76 500 € et 122 000 € : 7.5 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 122 000 € et 180 000 € : 7 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 180 000 € et 250 000 € : 6 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 250 000 € et 400 000 € : 5 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente supérieur ou égal à 400 000 € : 4 % TTC du prix de vente.

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur).

Avis de valeur : 60 € TTC la vacation.

Rappel : un avis de valeur ne constitue pas une expertise.

SYNDIC DE COPROPRIETE

Prestations	honoraires TTC (TVA au taux en vigueur de 20 %)
Prestations incluses dans le forfaits annuel	entre 120 et 160 € /lots, avec un minimum de 1440 € par an
Prestations particulières hors forfaits (réunions, visites supplémentaires, prestations relatifs au litiges...)	48 € /heures
Majoration prestations urgentes de gestion des sinistres en dehors des jours et heures ouvrables	Coût horaires TTC majoré de 50%
Autres prestations particulières (travaux autre que maintenance, amélioration, étude techniques, etc.)	sur demande et devis
Etat daté (prestation individuelle)	sur demande et devis
Mise à jour Etat daté (prestation individuelle)	240 €
Mise en demeure (prestation individuelle)	120 €
Autres prestations individuelles	14.40 €
	sur demande et devis

GESTION LOCATIVE

Prestations Principales de Gestion	Honoraires TTC (TVA au taux en vigueur de 20 %) à la charge du bailleur
Locaux d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 6 juillet 1989)	10% du loyer 10% du loyer
Locaux meublés	10% du loyer 10% du loyer
Locations saisonnières	
Autres locaux (résidence secondaire, garage...)	

LOCATION À USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur

de 60 à 120 €

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail

Honoraires à la charge du bailleur :

8 € TTC par m² de surface habitable.

Honoraires à la charge du locataire :

8 TTC par m² de surface habitable (zone non tendue).

Honoraires d'établissement d'état des lieux

- Part bailleur : 3 € TTC par m² de surface habitable.
- Part locataire : 3 € TTC par m² de surface habitable.

Locations Saisonnières

Locations Saisonnières	Honoraires TTC (TVA au taux en vigueur de 20 %)
Négociation	18% à la charge du locataire
Etat des Lieux	de 38 à 74 € à la charge du locataire
Rédaction de bail	12% à la charge du bailleur
Taxe de séjour	
Protocole sanitaire	LES ANGLES suivant Meublés classés ou non : de 0.80 à 2.30 €/jour/pers.de18ans; FORMIGUERES 0.35 €/jour/ pers.
	72 € à la charge du locataire, du bailleur et de l'agence

Société AGENCE PYRENEES SOLEIL SARL , SARL au capital de 7 622.45 € € - Siège social : Résidence Plein Soleil 2 avenue de Mont-Louis 66210 LES ANGLES - RCS PERPIGNAN n° 85 B 474 B - Carte professionnelle Transaction sur immeubles et fonds de commerce n° 6601-2016-000-009-623 T-G-PT-S délivrée par CCI de PERPIGNAN
Garant : GALIAN , 89 rue La boetie 75008 PARIS